

« Mémorial suisse des victimes du nazisme : un lieu de mémoire en ville de Berne »

Ce document présente brièvement le contexte historique ayant conduit à la création d'un mémorial dédié aux victimes du nazisme dans la ville de Berne, et esquisse les grandes lignes de l'orientation thématique envisagée. Les participants au concours de projets y trouveront des informations complémentaires au programme du concours.

Extrait de la décision du 26 avril 2023 du Conseil fédéral :

« Le Conseil fédéral estime qu'il est primordial de perpétuer le souvenir de l'Holocauste et des six millions de Juifs assassinés, ainsi que de toutes les autres victimes du nazisme. Aujourd'hui, cette mission revêt d'autant plus d'importance que le nombre de survivants et de témoins de cette époque ne cesse de diminuer et que l'on observe une recrudescence de l'antisémitisme et des discours relativisant la Shoah. [...] Avec la réalisation du mémorial, la Confédération et la ville de Berne envoient un signal important contre le génocide, l'antisémitisme et le racisme et pour la démocratie, l'État de droit, la liberté et les droits individuels fondamentaux. Le mémorial favorisera en outre les échanges et les débats et aura un impact au-delà des frontières nationales ».

1. Contexte

L'année 2025 marque le 80^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Dans les premières décennies d'après-guerre, les ravages du conflit déclenché par l'Allemagne nazie marquent la mémoire collective. Mais à partir des années 1980, c'est le caractère criminel du Troisième Reich qui s'impose dans la conscience historique, avec au premier plan l'assassinat de six millions de Juifs, désigné sous le nom d'Holocauste ou de Shoah. Comme les Juifs, beaucoup d'autres personnes ont été victimes des persécutions nazies. Pour des raisons raciales, religieuses, sociales, politiques, eugénistes ou homophobes, celles-ci ont été systématiquement exclues de la communauté du peuple (la « Volksgemeinschaft »), privées de leurs droits, persécutées et assassinées¹. Les crimes de l'Allemagne nazie prennent racine dans une époque bouleversée par les répercussions de la révolution russe et l'essor du fascisme européen ; ils ne sont pas exclusivement imputables au peuple allemand. Dans le voisinage immédiat de la Suisse, le régime fasciste en Italie et le gouvernement de Vichy en France ont perpétré leurs propres actes de violence à l'encontre des opposants au régime, et ont exclu et pourchassé les minorités. Les persécutions dont furent victimes les Juifs, les Roms, ainsi que les personnes handicapées ou homosexuelles s'inscrivaient dans une longue histoire de préjugés, de stigmatisations et de discriminations largement répandus bien avant 1933, et qui ont perduré après 1945 dans de nombreuses régions du monde, y compris en Suisse. C'est ce qui a permis aux Allemands de s'appuyer sur la collaboration, imposée ou librement choisie, d'autorités et de civils pour commettre leurs crimes dans les pays qu'ils occupaient.

En Suisse aussi, la conscience historique a évolué au cours des dernières décennies. Longtemps considérée comme une « île » épargnée dans une Europe décimée par la guerre, la Suisse a présenté pour la première fois en 1995 ses excuses officielles pour la politique restrictive qu'elle a menée vis-

¹ Nous nous inspirons de la définition relativement large et inclusive de l'expression « survivant de l'Holocauste » (Holocaust survivor), selon le musée-mémorial américain de l'Holocauste à Washington : Le Musée rend hommage à toutes les personnes, juives ou non juives, qui ont été déplacées, persécutées ou victimes de discrimination en raison des politiques raciales, religieuses, ethniques, sociales et politiques menées par les nazis et leurs collaborateurs entre 1933 et 1945. Outre les anciens détenus des camps de concentration, des ghettos et des prisons, cette définition inclut, entre autres, les personnes qui ont été réfugiées ou cachées. (« The Museum honors as survivors any persons, Jewish or non-Jewish, who were displaced, persecuted, or discriminated against due to the racial, religious, ethnic, social, and political policies of the Nazis and their collaborators between 1933 and 1945. In addition to former inmates of concentration camps, ghettos, and prisons, this definition includes, among others, people who were refugees or were in hiding. ») Cf. <https://www.ushmm.org/remember/resources-holocaust-survivors-victims/individual-research/registry-faq> [2.8.2024].

à-vis des Juifs persécutés². La Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE, 1996-2002) a placé au centre de ses investigations l'implication de la Confédération dans la politique nazie d'expropriation et d'extermination et a dressé un tableau nuancé de sa marge de manœuvre et de ses responsabilités. En 2004, la Suisse a rejoint l'*Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)*, et s'est engagée à garder vivant le souvenir de la Shoah, à faire connaître les atrocités de l'Holocauste aux jeunes générations et ainsi à les sensibiliser aux conséquences du racisme, de l'antisémitisme et de la discrimination.³ Cette prise de conscience s'est traduite dans l'enseignement et les manuels scolaires, mais également par la réhabilitation des personnes qui avaient aidé les réfugiés et avaient été condamnées pénalement pour cela à l'époque. Alors que la politique restrictive de la Suisse en matière de réfugiés et ses relations économiques et politiques avec l'Allemagne nazie ont déjà fait l'objet de nombreuses études, ce n'est que récemment que la question des victimes suisses du national-socialisme s'est retrouvée au centre de l'attention⁴. À l'heure actuelle encore, d'importantes lacunes subsistent dans nos connaissances sur ce sujet, de même que sur les prisonniers de guerre soviétiques, les travailleurs forcés, la « politique tzigane » de la Confédération, les victimes de l'euthanasie ou encore l'histoire du fascisme en Suisse.⁵

Aujourd'hui, il existe dans de nombreux pays européens, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie ou en Afrique du Sud, des mémoriaux, monuments et musées officiels ou soutenus par les pouvoirs publics qui sont consacrés aux crimes du nazisme et rendent hommage à ses victimes. En Suisse, il n'existe pas encore de lieu de mémoire officiel pour les victimes du nazisme. La commémoration au sens général, et plus précisément celle de la Shoah, est demeurée jusqu'à présent l'affaire d'institutions et d'initiatives privées. On compte ainsi en Suisse plus de 60 sites commémoratifs facilement accessibles au grand public.⁶

Sur la base de nouvelles connaissances acquises sur les victimes suisses du nazisme, un groupe de travail composé de différents représentants de la société civile a été mis sur pied en 2019. Au printemps 2021, il a présenté un concept relatif à un « Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme », fondé sur les trois piliers « commémorer – transmettre – connecter ». En réponse à cette initiative issue de la société civile et aux deux motions du Parlement adoptées à l'unanimité, le Conseil fédéral s'est déclaré au printemps 2023 favorable à la création à Berne d'un mémorial consacré aux victimes du national-socialisme. Il est en outre prévu de créer un réseau national des lieux de mémoire, dans le cadre d'un projet de centre de médiation transfrontalier consacré à l'exil, qui verra le jour dans le canton de Saint-Gall. Cette réalisation proposée par le Conseil fédéral intègre les nombreuses formes que peut revêtir la mémoire, et permet d'ériger à un emplacement central de la capitale fédérale un mémorial suisse qui s'inscrira dans le paysage mémoriel existant.

Ce faisant, le Conseil fédéral souhaite perpétuer le souvenir des conséquences du nazisme, tant celui de l'Holocauste et des six millions de Juifs assassinés que celui de toutes les autres victimes des persécutions de l'Allemagne nazie. Dans le même temps, le mémorial doit favoriser la réflexion sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en envoyant un signal important contre le génocide, l'antisémitisme et le racisme et pour la démocratie, l'État de droit, la liberté et les droits individuels

² Réflexions à l'occasion du cinquantenaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Allocution du président de la Confédération Kaspar Villiger, 9 mai 1995 disponible ici : <https://www.admin.ch/cp/d/1995May9.165750.4088@idz.bfi.admin.ch.html> [02.08.2024].

³ Communiqué de presse du DFAE relatif à la remise de la présidence de l'AIMH à l'Italie, 6 mars 2018. Cf. <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-70013.html> [2.8.2024].

⁴ Voir par exemple le projet de recherche « Entre diplomatie victimaire et prétentions en indemnisation (Zwischen Opferdiplomatie und Entschädigungsforderungen, en allemand) » [2.8.2024], sous la direction de Christina Späti de l'Université de Fribourg. Voir également Spörri, Balz, Staubli, René et Tuchschnid, Benno : *Die Schweizer KZ-Häftlinge. Vergessene Opfer des Dritten Reichs*, Zürich 2019.

⁵ Voir le compte-rendu sur : P. Bakumov: *The Ideological Alignment of Swiss National Socialists* | H-Soz-Kult. *Kommunikation und Fachinformation für die Geschichtswissenschaften* | *Geschichte im Netz* | *History in the web* (hsozkult.de) [2.8.2024].

⁶ Cf. Meyer, Fabienne : *Monumentales Gedächtnis. Shoah-Denkmäler in der Schweiz*, in: Maoz Azaryahu, Ulrike Gehring, Fabienne Meyer, Jacques Picard et Christina Späti (éd.): *Erzählweisen des Sagbaren und Unsagbaren. Formen des Holocaust-Gedenkens in schweizerischen und transnationalen Perspektiven*, Köln: Böhlau 2021, p. 161-190.

fondamentaux⁷. C'est également l'objectif de la ville de Berne, qui met à disposition, sur son territoire, le site sur lequel sera érigé le mémorial.

2. Importance et pertinence du mémorial

Les décisions unanimes des deux Chambres du Parlement fédéral et la décision du Conseil fédéral et de la ville de Berne de créer un mémorial dans la capitale fédérale constituent un signal important de la volonté du monde politique suisse de se confronter avec leur histoire à l'époque du nazisme, de commémorer les victimes de ce régime, d'assumer la responsabilité historique du pays et ainsi d'agir sur le présent et de tirer des leçons pour l'avenir. Par le mémorial prévu à Berne, la Suisse entend contribuer à la culture commémorative internationale, fondée sur un référent commun : la politique de persécution et d'extermination nazie, souvent qualifiée de « rupture civilisationnelle ». En même temps, la culture commémorative doit tenir compte des contextes historiques et politiques propres aux différents États et régions.

Pour la Suisse, le régime nazi et sa guerre de conquête et de destruction ont constitué, à l'instar des revendications territoriales de l'Italie mussolinienne, les principales menaces sur le plan de la politique extérieure depuis la création de l'État fédéral moderne en 1848. L'émergence d'États criminels totalitaires chez ses voisins, avec lesquels elle entretenait des liens économiques, culturels et sociaux étroits, a représenté un défi de taille. Même si, durant la guerre, elle est parvenue à maintenir son indépendance officielle, la Suisse n'était en rien une spectatrice passive, mais cultivait d'intenses liens avec l'étranger. De juillet 1940 à juillet 1944, les puissances de l'Axe étaient de loin les principaux partenaires commerciaux de la Suisse, et celle-ci représentait une place financière importante pour le Troisième Reich.⁸ La population, et surtout, les autorités étaient bien informées des exactions perpétrées par les nazis, et continuellement amenées à prendre des décisions souvent difficiles. C'était le cas des cadres dirigeants de l'État et du secteur privé, des fonctionnaires et des chefs d'entreprises, ainsi que des garde-frontières et des habitants des zones frontalières dans lesquelles affluaient les réfugiés. Aussi, la nécessité de se confronter avec ce passé déjà lointain réside avant tout dans le caractère particulièrement dramatique et dans les profonds dilemmes qui ont marqué cette époque.

D'autre part, l'actualité justifie à plus d'un titre la création d'un mémorial : plus le temps passe, moins il reste de témoins vivants de l'époque en mesure de nous rapporter leurs expériences. Bien que cette époque soit de plus en plus lointaine, les termes « Holocauste », « nazis » ou « fascistes » demeurent omniprésents dans les discours médiatiques et politiques, et sont souvent utilisés dans des comparaisons politiquement tendancieuses, voire banalisantes, comme cela a été le cas récemment, le tout sur fond de grande ignorance. L'antisémitisme, le racisme et la discrimination des minorités sont loin d'avoir disparu. Compte tenu des changements intervenus dans la société sous l'effet de l'immigration extra-européenne après 1945, une bonne partie de la population suisse n'associe pas la Seconde Guerre mondiale ni l'Holocauste à sa propre mémoire familiale et culturelle, mais plutôt d'autres expériences, très différentes, de violence, d'exil, de persécution et de discrimination. Enfin, le mot d'ordre « plus jamais ça » et les leçons tirées de la conflagration mondiale amenée par le fascisme et le nazisme n'ont plus le même impact. Dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, des instruments importants pour la protection des individus et des minorités ont été créés et développés par la suite, comme l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention pour la prévention et la répression des crimes de génocide ainsi que les conventions de Genève sur le droit international humanitaire. Ces engagements multilatéraux demeurent la pierre angulaire du système international, développé en réaction à l'effroi suscité par la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste. Malgré cela, ces obligations sont de plus en plus contestées, et la

⁷ Voir le communiqué de presse du 26.04.2023 du DFAE :

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-94582.html> [02.08.2024].

⁸ Voir le rapport final de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (éd.) : La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Zurich 2002, p. 169.

démocratie est mise sous pression sous l'effet du renforcement des tendances autoritaires dans le monde entier. Or l'étude des régimes nazi et fasciste permet précisément de faire émerger toute l'importance et la valeur de l'État constitutionnel démocratique et des droits de l'homme.

3. Objectifs et orientation thématique du mémorial

Sur le fond, le mémorial a deux principaux objectifs : premièrement, il vise à commémorer les victimes du nazisme. Deuxièmement, il doit servir d'incitation pour approfondir la réflexion sur l'époque du nazisme et du fascisme et discuter de la pertinence que revêt le passé aujourd'hui.

3.1. À qui le mémorial rend-il hommage ?

Le lieu de mémoire mettra à l'honneur les personnes qui ont été victimes de la politique d'exclusion, de persécution et d'extermination menée par l'Allemagne nazie. Il convient ici d'adopter une définition large de la notion de victime. L'assassinat de six millions de Juifs et Juives d'Europe a été au cœur de la politique de persécution du Troisième Reich. D'autres individus et groupes de personnes ont également été pourchassés pour des raisons raciales, religieuses ou autres. Dans un esprit d'ouverture et d'inclusion, le mémorial a pour objectif de rendre hommage à l'ensemble des victimes de l'Holocauste, du génocide des Roms et des exactions du Reich, ses collaborateurs et de l'Italie fasciste. En sa qualité de lieu de mémoire explicitement *suisse*, le mémorial dédié aux victimes du nazisme fera la part belle aux témoignages ayant un lien avec la Suisse. Ainsi, il s'agit d'une part d'aborder la question des Suisses qui vivaient dans des territoires sous contrôle nazi ou fasciste et qui, pour différentes raisons, ont été persécutés, spoliés et assassinés par ces régimes et leurs collaborateurs. D'autre part, le mémorial doit faire honneur aux Juifs ainsi qu'à toutes les autres victimes de persécutions qui se sont vu refuser l'aide des autorités suisses en raison de la politique d'asile restrictive menée par la Confédération.

3.2. Quelle offre thématique doit être proposée sur place ?

Le mémorial et le site prévu à cet effet doivent fournir des informations sur les crimes nazis et fascistes ainsi que sur la responsabilité de la Suisse. Capitale de la Confédération, Berne, qui accueillera le mémorial, était comme aujourd'hui le siège des décisions politiques prises au plus haut niveau, engageant la Suisse en tant qu'État. Rappelons aussi que des décisions ont été prises à tous les échelons du pouvoir, par divers acteurs, chacun ayant fait un usage différent de la marge de manœuvre dont il disposait. C'est pourquoi le lieu de commémoration doit permettre de mener une réflexion sur les défis que représentait pour la Suisse l'existence de deux dictatures sévissant à ses portes. De plus, le mémorial devra également tisser des liens avec le présent et l'avenir, et montrer comment le passé continue à influencer le présent.

Le mémorial évoquera les thématiques suivantes :

- *Interdépendance* : la Suisse entretenait des liens multiples avec l'étranger, et ainsi également avec le Reich allemand et l'Italie fasciste.
- *Politique de persécution* : bien informée de la politique de persécution menée par le Troisième Reich, la Suisse a refusé l'asile à des personnes dont la vie et l'intégrité physique étaient directement menacées.
- *Responsabilité* : la population suisse disposait d'une marge de manœuvre dans le cadre de ses activités et porte une responsabilité pour ses décisions.
- *Compréhension* : se confronter avec le nazisme et le fascisme aide à comprendre le présent et montre où peuvent mener la discrimination et l'exclusion des minorités.

L'art dans l'espace public attire le regard, éveille la curiosité et incite au questionnement. Par un changement de perspective, il suscite des émotions et implicitement, constitue une introduction thématique. La complexité du sujet doit cependant faire l'objet d'une médiation explicite dans l'espace

analogique et virtuel. Celle-ci doit porter sur deux dimensions : (1) la politique de persécution et d'extermination menée par les nazis et les fascistes, qui constitue le contexte, et (2) la responsabilité et la marge de manœuvre des acteurs suisses.

(1) L'un des aspects essentiels de l'idéologie nazie, et du fascisme de manière générale, est un nationalisme et un racisme exacerbés, qui prônent la supériorité d'un peuple, soi-disant plus fort et sain que les autres. Certaines catégories de personnes, comme les Juifs, les malades, les personnes handicapées, les homosexuels, les Roms, Sinti et Yénishes, les opposants politiques et les Slaves, entre autres, ont d'abord été dépeints par une propagande diffamatoire comme des êtres inférieurs, des intrus, et des corps étrangers, avant d'être exclus de la société, privés de leurs droits, persécutés et finalement assassinés. Cette politique reposait sur des préjugés et des discriminations largement répandus hors des frontières allemandes, y compris en Suisse. Radicalisée par les nazis à la faveur de la guerre, de la disparition des frontières et de l'escalade de la violence, cette vision du monde raciste et discriminatoire s'est muée en politique d'extermination.

(2) En Suisse, le caractère inique de la discrimination, de l'exclusion et enfin, de l'assassinat des Juifs et des opposants politiques a été reconnu très tôt, tout comme la transformation de la République de Weimar en dictature. Malgré cela, les régimes fasciste et nazi suscitaient tout de même de nombreuses sympathies, et pendant longtemps, les extrémistes de droite suisses comme les nazis allemands ont eu tout loisir de s'organiser et de se livrer sans entrave à de la propagande politique. La Suisse, bien qu'ayant connaissance de ces crimes, ne modifia pas son attitude face à l'accueil des réfugiés. Dans le contexte de la politique antisémite intensive menée depuis la Première Guerre mondiale contre la « surpopulation étrangère », les Juifs étaient toujours considérés comme indésirables, et les personnes politiquement affiliées à gauche obtenaient très difficilement l'asile. Toutefois, malgré l'iniquité flagrante de cette politique d'État, la Suisse a maintenu, avec le Reich et l'Italie fasciste, et quasiment jusqu'à la fin de la guerre, un « courant normal » dans de nombreux autres domaines — économique, diplomatique, culturel et sportif — dans le but de préserver une sécurité juridique réciproque. Les acteurs suisses — autorités, entreprises, particuliers — devaient régulièrement prendre des décisions dans un contexte où, parallèlement à ce « courant normal », sévissaient des crimes d'État : persécutions, vols et assassinats. Pouvait-on refouler les « non-aryens » allemands à la frontière, alors que les hommes d'affaires et les touristes « aryens » étaient autorisés à entrer en Suisse (après l'introduction du tampon « J » en 1938) ? Fallait-il accepter ou refouler les réfugiés dont la vie et l'intégrité physique étaient menacées (fermeture des frontières en 1942) ? Pouvait-on acquérir les œuvres d'art d'artistes « dégénérés » ou qui avaient appartenu à des Juifs ? Pouvait-on employer des travailleurs forcés dans des filiales de sociétés suisses en Allemagne ? Fallait-il émettre les « certificats d'aryanité » exigés par l'Allemagne pour permettre à des citoyens suisses de conclure des mariages avec des ressortissants allemands ? La Banque nationale suisse devait-elle accepter l'or qui avait été volé aux États occupés par l'Allemagne nazie ? Les banques et les assurances devaient-elles livrer aux autorités allemandes les actifs appartenant à des Juifs ayant prétendument « déménagé » à l'Est ? Et quels efforts la diplomatie pouvait-elle, et souhaitait-elle, prodiguer pour sauver les victimes suisses de persécutions dans les territoires occupés par les nazis ?

Les acteurs suisses ne se sont pas contentés d'observer, mais ont pris des décisions qui se sont répercutées à différents échelons hiérarchiques, allant du Conseil fédéral et du général au simple civil, selon le principe de la responsabilité en cascade. Ainsi, plusieurs décisions qui reflétaient la politique officielle ont eu des conséquences dramatiques sur des groupes entiers de personnes, alors que les actions de certains individus ont pu avoir une influence et sauver des vies individuelles. Il est donc important d'examiner les marges de manœuvre, plus ou moins importantes, dont disposaient les acteurs, ainsi que leur corollaire d'ambivalences, de contradictions et de zones d'ombre, de même que les intérêts, les attitudes et les valeurs parfois contradictoires qui ont présidé à leurs choix et à leurs actions.

Des exemples concrets permettront d'analyser la réaction des acteurs suisses, qui disposaient de compétences, de marges de manœuvre et de responsabilités variées, face aux défis posés à leur pays par la politique de persécution de l'Allemagne nazie. Les témoignages des victimes mettent au jour des liens avec des acteurs très divers, auteurs, complices ou simples témoins, issus des milieux politiques, économiques ou de la société civile, ce qui révèle les multiples formes d'implication de la Suisse dans le nazisme et le fascisme.

Bibliographie sélective commentée

Il existe de nombreuses publications historiques et de vulgarisation, des éditions scientifiques de documents d'archives et des films consacrés à l'histoire de la Suisse à l'époque nazie. La bibliographie ci-dessous ne propose qu'une introduction au sujet. Certaines œuvres ont été publiées en plusieurs langues. Le titre indiqué est celui de la version originale.

L'organisation chronologique des principales études d'ensemble permet de retracer l'évolution de la réflexion historique et sociétale sur ce thème. La bibliographie donne également quelques publications sur les liens étroits entre la politique de persécution et d'extermination menée par le régime nazi et la Suisse. Enfin, elle propose également des références à des films et à des sources contemporaines.

Synthèses sur l'histoire de la Suisse à l'époque nazie

Études globales de la politique suisse vis-à-vis des réfugiés à l'époque nazie

Sélection de publications sur la Suisse et la politique de persécution et d'extermination nazie

Films

Sources

a) Sources écrites

Les *Documents diplomatiques suisses (Dodis)* ont édité de nombreuses sources en lien avec la politique étrangère de la Suisse et les ont publiées sur une base de données en ligne. Voir Documents diplomatiques suisses (Dodis) | Dodis (<https://www.dodis.ch/fr/portrait>).

De plus, Dodis a publié des dossiers électroniques sur les thèmes suivants « La Nuit de Cristal 1938 », « Maurice Bavaud, l'auteur suisse de l'attentat manqué sur Hitler », « La Suisse, les réfugiés et la Shoah » et « Les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ».

Cf. e-Dossier | Dodis (<https://www.dodis.ch/fr/base-de-donnees/e-dossiers>)

b) Sources audiovisuelles

La base de données en ligne de l'association Memoriav permet d'accéder à de nombreux films et photographies, notamment aux actualités cinématographiques suisses pendant la Seconde Guerre mondiale. Cf. Memobase – Memoriav (<https://memoriav.ch/fr/memobase/>)